DI

peut être enlevé à leurs Syndies et à l'Administration Provinciale, il est à espérer que bien peu suivront son exemple, mais que tous prendront en considération la condition sociale et les circonstances du pays, et contribueront de leurs efforts pieux et bien dirigés à l'avancement général.

Telles sont les principales objections que j'ai entendu formuler contre l'Acte actuel des Ecoles Communes. Quelques-unes, on le verra, viennent de l'opposition que l'on fait à tout système publie d'Ecoles quelconque; d'autres sont fondées sur des préventions produites par des représentations mensongères; d'autres encore se rapportent à des clauses qui seront bientôt amendées; tandis qu'enfin il en est qui sont le fruit de prédilections étrangères, et non pas de dispositions étranges contenues dans l'Acte. Je crois qu'en faisant quelques dispositions pour l'établissement et le maintien sur un meilleur pied des Ecoles Communes des Cités et Villes, et en amendant certaines clauses du Statut, l'action plutôt que la législation serait ce qu'il faudrait pour avancer l'instruction de la génération qui s'élève ; que la loi ne devrait pas être changée avant d'avoir été éprouvée; que le système des Ecoles devrait subir des améliorations, suivant que l'occasion l'exigerait plutôt que des révolutions; que l'expérience est un guide plus sûr que la spéculation dans ce département si important de la Législation et du Gouvernement. Je crois qu'il ne faudrait pas ébranler ni abattre les fondations qui ont été jetées; la construction et l'achèvement de l'édifice seront l'ouvrage du tems et d'une industrie persévérante.

En écrivant ce Rapport sur les moyens employés pour mettre en opération les dispositions diverses du nouvel Acte des Ecoles, j'ai eru qu'il convenait d'indiquer les principales objections qu'on a faites contre quelques-unes de ses dispositions et les motifs de ces objections. D'après l'intérêt croissant qui naît et se manifeste dans presque toutes les parties de la Province au sujet de l'Education Publique, d'après les progrès évidens que l'on pressent